



Bulletin Municipal **PARIGNY**

n°23
Janvier 2015



M. le maire et le personnel communal affecté à l'école :
Aline JOUENNE
Lydia GIRARD
Céline COUETTE
Karine LECOURTILLER
Mélanie ÉVRARD
Karine CHERBONNEL
Martine CHEVAL

En 2014, l'équipe municipale a réalisé d'importants travaux :

- Programme de réfection de voirie ;
- Construction de la 7^e classe ;
- Effacement des réseaux rue Saint-Berthevin ;
- Implantation d'un terrain multisports.

L'ensemble de ces investissements représente 551 318 € HT. Les aides apportées par l'État, le Conseil Général, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche s'élèvent à 206 700 €.

Après le premier trimestre scolaire, nous pouvons établir un premier bilan suite à la mise en place, par la Communauté de Communes, des nouveaux rythmes scolaires. À Parigny, c'est avec une grande satisfaction que nous constatons que les temps d'activités périscolaires se déroulent dans de bonnes conditions. Ceci grâce à l'ensemble de l'équipe de salariées municipales, mais aussi à l'équipe enseignante qui a tout fait pour faciliter le bon déroulement des séances et l'intégration des intervenants extérieurs.

En 2015, nous souhaitons, à notre niveau, pouvoir continuer d'une part à investir pour le bien-être de nos concitoyens et d'autre part apporter notre soutien aux entreprises de la commune et à leurs salariés. Dans notre habituel souci d'une gestion saine des finances communales, les futurs travaux ne verront le jour qu'en fonction des dotations que l'État pourra nous apporter.

Grâce à l'engagement de la Communauté de Communes, nous allons connaître une révolution technologique : le déploiement de la fibre optique. Chacun doit prendre conscience des atouts de cette innovation et être prêt à se raccorder et à se connecter.

En procédant au recensement de la population, notre commune va connaître une période importante. Chaque habitant recensé contribue à une aide financière supplémentaire de l'État pour notre commune. Du 15 janvier au 14 février, quatre agents recenseurs vont passer dans chaque foyer. Je vous demande de leur réserver un bon accueil.

Pour cette année 2015, au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, des employés communaux et en mon nom personnel, je vous présente ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux.

Gérard LOYER, Maire.

Memento

Mairie de Parigny

☎ 02 33 49 14 15 - Fax 02 33 49 85 32

e-mail : mairie.parigny@wanadoo.fr

heures d'ouverture du secrétariat :

lundi	} de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
mardi	
jeudi	
vendredi	
mercredi	de 9 h à 12 h

Service des eaux et assainissement

En cas d'urgence : STGS ☎ n° AZUR 0810.12.13.18

Mairie de Parigny ☎ 02 33 49 14 15

Service Aide à Domicile (ADMR)

Permanence en mairie le jeudi de 14 h à 16 h

☎ Annabelle DADEVILLE : 06 46 07 54 58 - 02 33 77 13 21

Salle polyvalente

réservation en mairie ☎ 02 33 49 14 15

Salle paroissiale, Réservation :

Maurice DELENTAIGNE ☎ 02 33 49 29 13

École Publique

Laëtitia MORIN, directrice ☎ 02 33 49 46 50

Résidence personnes âgées

Les Hirondelles ☎ 02 33 79 33 40

Pompiers	☎ 18	Ambulances	
Gendamerie	☎ 17	LA SÉLUNE	
SAMU	☎ 15	☎ 02 33 49 01 01	



**SIMPLE
PRATIQUE
ÉCONOMIQUE**

**Le véhicule MANEO
c'est la solution pour vous déplacer :**

achats, démarches administratives, loisirs, santé...
Plaquettes d'information disponibles en Mairie de Parigny
Site internet : transport.manche.fr 02 33 055 550

Liste des Associations

AFN - UNC	Président : M. Louis PRIVAT	02 33 49 14 37
Ass Parents d'Élèves	Président : M. Stéphane PIBOUIN	02 33 51 50 67
Club de l'Age d'Or	Président : M. Claude BESNARD	02 33 59 33 44
Chœur Floral	Présidente : Mme Valérie HAMEL	02 33 49 14 28
Commission Socio-Culturelle	Président : M. Pierre MONIER	02 33 49 19 36
Gym Détente	Présidente : Mme Joëlle JOUENNE	02 33 49 29 41
Parigny Country	Président : M. David MESLIN	06 29 89 68 10
Parigny s'Anime	Président : M. Michel MALVAT	02 33 49 50 56
Tennis Sud-Manche	Président : M. Yannick STEPHAN	02 33 59 94 26
Union Parignaise	Président : M. Maurice DELENTAIGNE	02 33 49 29 13

RAPPEL SUR LA RÉGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITÉS BRUYANTES

Suite à de nombreuses plaintes à la mairie, la municipalité rappelle aux habitants de Parigny que les travaux de bricolage, de jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (réf. circulaires préfectorales n° 27-159 du 20/03/1997)

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Ces travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués que : Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
Les samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h



RAPPEL ANIMAUX EN DIVAGATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Il est rappelé aux habitants propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Ils s'exposent à des amendes lors de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La compétence collecte et traitement des ordures ménagères est transférée à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2012

La collecte des ordures ménagères est effectuée de porte en porte sur tout le territoire communal le VENDREDI MATIN entre 5 h 30 et 9 h

Les ordures doivent être déposées en sac le jeudi soir

En aucun cas des sacs d'ordures ménagères ou dépôts de taille de haies, branchages ne doivent être déposés dans les chemins pédestres ou à côté des containers de tri sélectif sous peine de sanction.

DÉCHETTERIE

Une déchetterie communautaire est à votre disposition rue des Pare-Balles à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.

lundi 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 - mercredi 14 h. - 17 h.
endredi et samedi 9 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.

Ouverture les jeudis de 14 h. à 17 h. entre le 1^{er} avril et le 30 septembre.

La pesée est désormais obligatoire pour tous les véhicules sauf pour les véhicules de tourisme avec une remorque un essieu d'un PTAC ≤ à 750 kg. Les cartes d'accès à la déchetterie sont à retirer en mairie.

Commerçants et Artisans : Pour les cartons pliés, il est possible de déposer gratuitement à la déchetterie jusqu'à 2,3 m³ par semaine.

TRI SÉLECTIF

Des points d'apport volontaire pour le tri sélectif sont à votre disposition : place de la Douenne - parking Carrefour Market - entrée des Hirondelles - le Chêne Cornard



IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'Y DÉPOSER DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES OU AUTRES DÉTRITUS SOUS PEINE DE SANCTION

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS AINSI QUE LEUR DÉPÔT DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT À BANNIR

Interdit en tout temps : brûlage des souches et des produits de taille. Brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de plus de 7 cm de diamètre. Brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers.

Autorisé du 1^{er} novembre au 31 mars : brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de moins de 7 cm de diamètre à plus de 200 m. d'une habitation et à plus de 100 m. des routes. Feux allumés sous surveillance constante entre le lever du jour et 16 h. (éteint au coucher du soleil).

Les conditions météorologiques doivent être favorables : ni vent, ni brouillard

ÉTAT-CIVIL du 16 juin au 31 décembre 2014

Naissances

24/07/2014 - Manon TROEL
07/08/2014 - Evan OZENNE
20/08/2014 - Ali TIRAM BADIÉ
29/08/2014 - Nathan FONTAINE
07/10/2014 - Amélia PAQUER
12/11/2014 - Sowan CORVAISIER
21/11/2014 - Marcel LETONDEUR
04/12/2014 - Thomas LEGRAND EUDES
08/12/2014 - Esteban HEROUARD
08/12/2014 - Elouann HEROUARD
18/12/2014 - Gabriel LEBLANC

Décès

10/07/2014 - Raymond NOURRY
16/07/2014 - Emile LABBÉ
02/08/2014 - Odette PRIVAT
née GOUVENOU
04/08/2014 - René FOUILLARD
27/08/2014 - Henri BRIONNE
29/08/2014 - Marcel DESFEUX
14/09/2014 - Marie-Thérèse BÉNARD
née FILLATRE
03/10/2014 - Terence GALLACHER
19/10/2014 - Marie CAHU
née LAGOGUÉE
28/10/2014 - Germaine POISSON
née BESNOIST

Mariages

26/07/2014 - Lucie PIOLINET
et Jocelyn DESGUÉ
02/08/2014 - Françoise GONTIER
et Ivan FOULON
09/08/2014 - Marina DESSEROIR
et Samuel JEHAN
16/08/2014 - Mariannick BAUDOIN
et Sylvain VAUTIER

08/11/2014 - Jean-François REBILLON
09/11/2014 - Suzanne COFFRE
13/11/2014 - Eugène LEMÉE
05/12/2014 - Simonne HÉDOU
10/12/2014 - Michel SALLOT
10/12/2014 - Marcelle GALOPIN
née GOHIN

[www.parity-50.fr](http://www.parigny-50.fr)

conseil municipal

Comptes rendus des réunions de conseil du second semestre

Sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :
Acceptent les devis suivants :

- "Terrassement, aménagement du terrain multisports" d'un montant de 40 352 € HT présenté par l'entreprise SAS Hardy (entreprise mieux disante).
- "Peinture des portes et lucarnes du presbytère" d'un montant de 1 185 € HT présenté par M. Jeanne.
- "Aménagement des abords du terrain multisports et accès aux personnes à mobilité réduite" d'un montant de 19 428 € HT présenté par l'entreprise SAS Hardy (entreprise mieux disante).
- "Electricité, Chauffage électrique, ventilation, plomberie, équipements sanitaires" de la 7^e classe d'un montant de 20 055 € HT présenté par l'entreprise Secam Boucé Hardy (entreprise mieux disante).
- "Aménagement des allées principales du cimetière" d'un montant de 30 815 € HT présenté par l'entreprise TPB du l'Oir (entreprise mieux disante).
- "Création de 5 places de stationnement place de la mairie" d'un montant de 4 170 € HT présenté par l'entreprise SAS Hardy.
- "Programme de voirie" d'un montant de 17 523 € HT présenté par l'entreprise SAS Hardy (entreprise mieux disante).

- Fixent la part de participation des communes de résidence des enfants scolarisés à l'école de Parigny à 545.28 €.

- Autorisent M. le Maire à signer la charte d'entretien des espaces publics (voir article).

- Se prononcent sur le démantèlement des barrages (voir article) suite à la clôture de l'enquête publique.

- Autorisent M. le Maire à réaliser un emprunt d'un montant de 100 000 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel pour assurer le financement du terrain multisports. Le remboursement de cet emprunt s'effectuera sur 12 ans au taux de 1.69 %.

- Se prononcent favorablement pour confier l'instruction des documents d'urbanisme, dont les permis de construire, au Pays de la Baie du Mt St Michel.

- Fixent le prix du m³ d'eau à 1,25 € (1,20 € auparavant). Ce tarif inchangé depuis 2011 malgré 388 519 € d'investissement ne permettait plus de faire face aux éventuelles dépenses à venir.

- Se prononcent favorablement pour le transfert de compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes. Il deviendra un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

conseil communautaire

Les délégués ont approuvé :

- Le renouvellement du contrat de Territoire de la Communauté de communes pour la période 2015/2017.
- Une convention avec l'association Familles Rurales afin de permettre au RAM et à la crèche de bénéficier de la ludothèque.
- Le transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme de chaque commune vers un PLUI.
- La demande de réalisation de la seconde tranche de déploiement du réseau fibre optique afin de desservir tout le territoire de la Communauté de Communes.





actualités

ABATTOIR INTERCOMMUNAL

L'abattoir intercommunal a connu les 11 et 12 septembre 2014 un moment fort : le 40ème congrès de la Fédération Nationale des Exploitants Prestataires de Services. Quatre-vingt-dix propriétaires d'abattoirs de toutes les régions de France étaient présents. L'abattoir intercommunal a été retenu pour son exemplarité. La société TEBA et son atelier de découpe qui génère un volume d'affaire important pour l'abattoir et le laboratoire (trois employés) créé par M. Pringault font référence en terme de traçabilité. La Communauté de Communes investit régulièrement afin d'améliorer l'outil de travail, de réaliser des économies d'énergie et s'adapter à l'évolution des normes sanitaires. Ces 1 276 000 € de travaux réalisés ces quatre dernières années sont remboursés par les loyers et les redevances d'usages. Sur le site de Parigny, le volume d'activités est de 3 200 tonnes en 2014, le nombre de salariés est passé d'une douzaine en 1995 à 68.

HALTE RANDONNEURS : ABRI et SANITAIRES

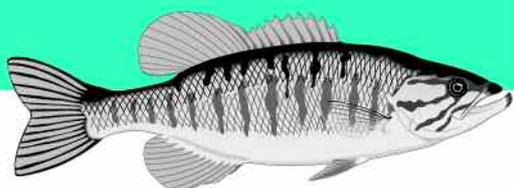
Dans le cadre de l'aménagement des voies vertes, une halte randonneurs a été installée sur notre commune. Ce projet, inscrit dans le contrat de territoire de la Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, a été soutenu financièrement par le Conseil Général de la Manche.



ARASEMENT DES BARRAGES

Pour clore l'enquête publique le Conseil Municipal devait délibérer. A l'unanimité, il s'est prononcé pour le "non arasement des barrages de Vezins et de La Roche Qui Boit" en présentant les arguments suivants :

- Ce démantèlement entraîne la destruction d'une source d'énergie renouvelable.
- Les risques d'inondations en aval ne sont pas correctement évalués.
- Une réserve d'eau va être supprimée (la seule du Sud Manche).
- Les dépenses occasionnées par ce démantèlement sont démesurées et à contresens en cette période où il est demandé aux collectivités territoriales de faire des économies.



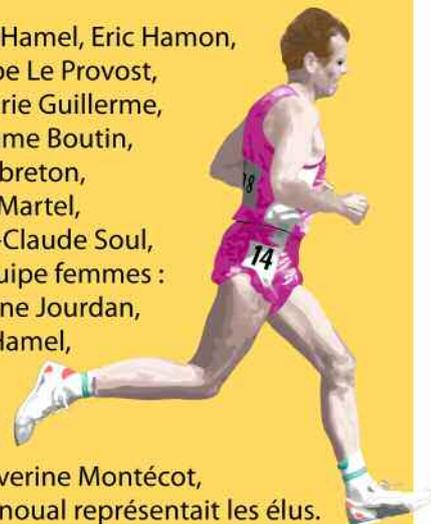
RELAIS PÉDESTRE

Comme tous les ans depuis 30 ans, les Communes de la Communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët se retrouvent au mois de juin pour une épreuve de course à pieds reliant l'ensemble de ces communes, soit 72,6 km. Pour fêter le 30^e anniversaire de cette animation une équipe d'élus était engagée. La commune de Parigny a présenté 2 équipes :

une équipe homme :

Gérard Galopin, Jacky Hamel, Eric Hamon, Ludovic James, Philippe Le Provost, Denis Joubin, Yves-Marie Guillaume, Bastien Olivier, Guillaume Boutin, Éric Clouard, Yoann Lebreton, Vincent Loyer, Gérard Martel, Valentin Gautier, Jean-Claude Soul, qui a fini 5^e, et une équipe femmes :

Céline Morales, Sandrine Jourdan, Justine Goupil, Lucie Hamel, Marjorie Soul, Vanessa Avenel, Laurine Gérard, Odile Ferstérowski, Séverine Montécot, qui a fini 6^e. Carine Denoual représentait les élus.



Si vous souhaitez participer à la 31^e édition vous pouvez contacter la mairie de Parigny.

actualités communales



UN TOUT NOUVEAU SITE POUR LA COMMUNE

Depuis le début du mois de novembre, ce nouveau site est en ligne à l'adresse : [www.parityn-50.fr](http://www.parigny-50.fr)

Nous l'avons souhaité attrayant, simple et riche en informations pour l'ensemble des habitants.

Actualisé très régulièrement, il vous propose des articles sur l'actualité de la commune et d'autres sur des sujets d'informations facilitant vos démarches administratives. Nous espérons qu'il répondra à vos questions et que vous nous communiquerez, par le biais de la fiche "Contact", vos observations.



COORDONNÉES

Adresse : 75 rue Saint-Berthevin 59000 Parigny
Téléphone : 02 33 49 14 15

Fax : 02 33 49 85 32

Courriel : mairie.parityn@orange.fr

Heures d'ouverture :
Lundi (hors jours fériés) : de 9h à 12h et de 14h à 18h
mardi : de 9h à 12h



TÉLÉTHON 1731,61 € RECUEILLIS!!!



LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE À PARIGNY

LE MOT DU MAIRE

« Bienvenue sur notre nouveau site internet.

Ce site évolue à l'image de notre commune. Nous faisons assidûment attention, fiabilité d'accès, simplicité et richesse en informations. Nous espérons qu'il répondra à vos interrogations et vos demandes d'informations. Avec son école, ses équipements divers, ses commerces et artisans, ses services de santé Parigny est dynamique. Ses habitants et ses nouveaux arrivants trouveront une cadre propice dans ces pages : habitat, structure d'accueil. Accueillez administrativement et réglementairement. Il ne faut bien sûr une certaine de la vie de notre commune : patrimoine, animations et vie municipale. Nous avons un outil internet pour recueillir vos observations ou remarques. Le formulaire prévu à cet effet dans la rubrique « Contact ».



La municipalité salue l'exploit de Marcel TABURET



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 100^e anniversaire du début de la guerre 1914-1918 a été célébré à Parigny le samedi 15 novembre. Monsieur Privat, président de l'association AFN UNC SF, les médaillés des guerres de 1939-1945 et d'Algérie, Monsieur le Maire, des conseillers municipaux et un public nombreux (110 personnes), accompagnés par des musiciens de l'école intercommunale de musique se sont recueillis au monument aux morts pour rendre hommage à tous les disparus de ces guerres. Pour la commune de Parigny ce sont 76 soldats mobilisés qui ont trouvé la mort au cours de ce long et meurtrier conflit.

Dans la lettre lue par Monsieur le Maire, le secrétaire d'État aux anciens combattants a rappelé l'importance de ce devoir de mémoire qui invite chacun d'entre nous à préserver la paix. Il a souligné que les 600 000 noms de combattants de toutes nationalités gravés au Mémorial de Notre Dame de Lorette, rappellent combien cette mémoire est devenue mondialisée et pacifiée.

Le tour de la France au plus près des frontières, soit 5 100 kms, voilà le défi relevé par Marcel Taburet et ses deux frères (Francis et Joseph) en Août 2014.

Ce périple a été effectué en 27 jours. Ils ont été accueillis dans 60 villes, ont escaladé les cols mythiques des cinq massifs français. L'esprit d'équipe, le soutien mutuel ont permis de surpasser les journées difficiles.



Bien-sûr, beaucoup de bons souvenirs restent gravés dans leurs mémoires. Avec cet exploit ils sont donc les 1979^e et 1980^e coureurs nationaux à avoir réalisé ce tour.

Dans son allocution, Monsieur le Maire a insisté sur leur détermination, leur courage et l'exemple qu'ils ont donné à tous.